



MAIRIE DE  
CRÉCY-LA-CHAPELLE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur CAROUGE, Maire.

**Présents :** Bernard CAROUGE, Christine AUTENZIO, Valérie LYON, Vincent ZAKOSKI, Dominique DOUTRELANT, Christophe POUX, Vanessa BUZONIE, Michel DJARIAN, Brigitte LETISSIER, Germaine LIMMOIS, Lucien GUENEZAN, Eric ETIENNE, Sylviane SPRIET, Maxime LIEVIN, Gaël LARONCHE, Sébastien CHIMOT, Sandra EPIFANI, Geoffroy POSSO, Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Victor DA COSTA.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Fabrice LABORDE pouvoir à Bernard CAROUGE  
Christine STEINER pouvoir à Germaine LIMMOIS  
Olivier CHARLES pouvoir à Vincent ZAKOSKI  
Jean-Yves TUTRICE pouvoir à Christophe POUX  
Emilie HUYGHE pouvoir à Dominique DOUTRELANT  
Michèle HABY pouvoir à Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY

**Absent excusé :**

**Absente :** Marie GAWLIKOWSKI

---

Monsieur Bernard CAROUGE ouvre la séance à 19 heures et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Maxime LIEVIN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour du Conseil Municipal.



MAIRIE DE  
CRÉCY-LA-CHAPELLE

DÉLIBÉRATION N° 38 /2021 : AQUISITION LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACCEPTE** d'acquérir la licence IV de débit de boissons « Le Soleil de CrécY », pour un montant de 13,485,04 € somme incluant les frais afférents à cet achat ;

**DECIDE** d'inscrire la dépense correspondante au budget communal au compte 2051 sur la Décision Modificative n° 3 /2021 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

DÉLIBÉRATION N° 39 /2021 : DECISION MODIFICATIVE N° 3

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTE** la décision modificative n° 3 sur le budget communal 2021 selon les documents fournis en annexe et conformément au récapitulatif suivant :

- **Section de fonctionnement** :

- Dépenses : 00.00 €
- Recettes : 00.00 €

- **Section d'investissement** :

- Dépenses : 154 586.00 €
- Recettes : 154 586.00 €

DÉLIBÉRATION N° 40 /2021 : DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGIALE DU DEPARTEMENT

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'opération présentée pour un montant de 158 700,00 € HT, soit 190 440,00 € TTC ainsi que son plan de financement,

**DECIDE** d'inscrire au budget 2021 de la commune le montant de cette opération,

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'arrêté de subvention,



MAIRIE DE  
CRÉCY-LA-CHAPELLE

**MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention auprès du département de Seine et Marne,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION N° 41 /2021 : DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGIALE AUPRES DE LA REGION

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'opération présentée pour un montant de 158 700,00 € HT, soit 190 440,00 € TTC ainsi que son plan de financement,

**DECIDE** d'inscrire au budget 2021 de la commune le montant de cette opération,

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'arrêté de subvention,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention auprès du département de Seine et Marne,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION N° 42 /2021 : DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGIALE DE L'ETAT, D.R.A.C.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'opération présentée pour un montant de 158 700,00 € HT, soit 190 440,00 € TTC ainsi que son plan de financement,

**DECIDE** d'inscrire au budget 2021 de la commune le montant de cette opération,

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'arrêté de subvention,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention auprès du département de Seine et Marne,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.



MAIRIE DE  
CRÉCY-LA-CHAPELLE

DÉLIBÉRATION N° 43 /2021 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n° 5028130132 jointe en annexe, présentée par Madame GUENEZAN – Trésorière de Coulommiers - pour un montant global de 70 € sur le Budget communal.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur seront inscrits au Budget communal de l'exercice 2021, à l'article 6541 - créances admises en non-valeur.

DÉLIBÉRATION N° 44 /2021 : INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE** d'appliquer le nouveau régime des INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS) conformément aux textes en vigueur.

DÉLIBÉRATION N° 45 /2021 : TARIF DU REPS DE CANTINE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**FIXE**, à partir du mois de janvier 2022, les tarifs de cantine suivants :

	Tarifs 2019/2020	Tarifs à compter janvier 2022
Tarif repas	4,15 €	<b>4,30 €</b>
Tarif adultes personnel & enseignants	5,20 €	<b>5,35 €</b>
Tarif pour les extérieurs	5,20 €	<b>5,35 €</b>
Tarif enfants avec PAI	2,40 €	<b>2,55 €</b>



MAIRIE DE  
CRÉCY-LA-CHAPELLE

DÉLIBÉRATION N° 46 /2021 : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE 92A/118  
IMPASSE DU MOULIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de procéder au classement dans le domaine public de la parcelle 92AI 118 située impasse du Moulin et ses équipements (2 candélabres, 0 places de stationnement, 5 arbustes, 80m<sup>2</sup> d'espaces verts et trottoir stabilisé non traité) dans le patrimoine communal, afin de les intégrer dans le patrimoine communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette intégration.

DÉLIBÉRATION N° 47 /2021 : ENGAGEMENT ZERO PHYTOSANITAIRE DANS LE CADRE DE L'INSCRIPTION  
AU TROPHEE « ZERO PHYT'EAU »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**

- **PREND ACTE** de cet exposé
- **DECIDE** de maintenir le zéro phytosanitaire pour l'entretien de ses espaces publics
- **S'ENGAGE** à fournir annuellement au département les données sur ces pratiques

DÉLIBÉRATION N° 48 /2021 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE  
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le présent rapport de la CLECT de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie du 7 septembre 2021

DÉLIBÉRATION N° 49 /2021 : APPROBATION DES ADHESIONS DES COMMUNES DE BOULEURS,  
CHOISY EN BRIE, VAUCOURTOIS, MONTENILS, LESCHEROLLES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES  
ET DE PRÉFIGURATION DU PROJET DE PNR BRIE ET DES DEUX MORIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles au Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin,



MAIRIE DE  
CRÉCY-LA-CHAPELLE

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soient constatées, par arrêté préfectoral, les adhésions précitées.

---

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour,  
La séance est levée à 20 heures 00.